BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°019-2017/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LE GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS SIGNE AU CANADA LE 20 AVRIL 2015

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 04 mai 2017

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord entre le gouvernement du Burkina Faso et le gouvernement du Canada pour la promotion et la protection des investissements signé au Canada le 20 avril 2015.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 04 mai 2017

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le deuxième vice-président



Lona Charles OUATTARA

Le Secrétaire de séance



Bachir Ismaël OUEDRAOGO